



**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil de Communauté**

Séance du lundi 15 novembre 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCI du Doubs -
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 3.2, 3.3, 3.4, 3.6, 3.7, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3,
7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 10.1

Les rapports 3.1 et 3.5 ont été reportés

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h45

Etaient présents : Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO (jusqu'au rapport 1.1.2) Avenne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN (jusqu'au rapport 3.4), Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA (jusqu'au rapport 7.8), Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 5.2), Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Frank MOUNTASSIR, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 7.8), Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Boussières : Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.2) Champagny : Claude VOIDEY (représenté par Michel GABRIEL) Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT (représenté par Jean-Claude FORESTIER) Deluz : Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET (représentée par Joël BEAUJARDIN) Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (à partir du rapport 1.1.1), Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX) Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Novillars : Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ (représenté par Danielle GIRARDOT) Pelousey : Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE (représenté par S. ZECCHINI jusqu'au 0.1 et présent à partir du rapport 1.1.1) Pugy : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1).

Etaient absents : Amagny : Thomas JAVAUX Besançon : Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Martine BULTOT, Yves-Michel DAHOU, Jean-Jacques DEMONET, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Béatrice RONZI, Joëlle SCHIRRER Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC Chaleze : Christophe CURTY Champoux : Thierry CHATOT Chatillon-le-Duc : Denis GALLET Chaudfontaine : Jacky LOUISON Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Jean-Pierre PROST Gennes : Jean SIMONDON Larnod : Gisèle ARDIET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Morre : Gérard VALLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE Pelousey : Catherine BARTHELET Pirey : Jacques COINTET Pouilly-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET Routelle : Claude SIMONIN Thise : Bernard MOYSE Torpes : Bernard LAURENT Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : Alain BLESSEMAILLE

Procurations de vote :

Mandants : N. BODIN (à partir du rapport 3.6), P. BONNET, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), Y.M. DAHOU, J.J. DEMONET, F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, J.M. GIRERD, N. GUILLEMET, V. HINCELIN, C. MICHEL, M. OMOURI, J. PANIER, J. SCHIRRER, C. TISSIER (jusqu'au rapport 0.1), B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 1.1.3), D. GALLET, G. VALLET, G. ARDIET, P. BELUCHE, C. BARTHELET, J.M. BOUSSET, B. MOYSE,

Mandataires : J.L. FOUSSERET (à partir du rapport 3.6), E. PEQUIGNOT, C. DEVESA (jusqu'au rapport 0.1), J.P. GOVIGNAUX, J.C. ROY, M. LOYAT, L. HAKKAR, J. ROSSELOT, E. ALAUZET, F. PRESSE, S. WANLIN, E. SASSARD, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, C. THIEBAUT (jusqu'au rapport 0.1), R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.3), P. GUILLAUME, J.M. CAYUELA, M.N. LATHUILIERE, B. BOURDAIS, C. OYTANA, S. ZECCHINI, J. TARBOURIECH.

Délibération n°2010/001239

Rapport n°7.4 - Demandes d'agrément PLS au titre de la programmation des aides à la pierre de 2010

**Demandes d'agrément PLS
au titre de la programmation des aides à la pierre de 2010**

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président
Commission : Habitat, Politique de la Ville

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

Résumé :

Dans le cadre de l'exercice de sa délégation de compétence pour décider de l'attribution des aides à la pierre de l'Etat, il revient au Conseil de Communauté d'arrêter la programmation en matière de logements publics, de répartir les droits à engagement et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions correspondantes. Il est proposé de se prononcer sur 3 nouvelles demandes d'agrément PLS (Prêt Locatif Social) pour des programmes immobiliers situés à Besançon, Novillars et Saône.

I. Rappel

Le Conseil de Communauté a arrêté, lors de sa séance du 20 mai 2010, les critères de priorités retenus en ce qui concerne les demandes d'agrément PLS. Pour mémoire, ces critères sont les suivants :

- **priorité 1** : les décisions favorables d'agrément pourront être signées par le Président dès après leur édition par la Direction Départementale des Territoires. Sont concernées : les structures d'hébergement collectif à vocation sociale : maisons de retraite, EHPAD, foyers pour étudiants / les opérations de construction de logements avec pour cible énergétique la **norme BBC** - Bâtiment Basse Consommation, certaines opérations de réhabilitation visant la réalisation de logements relevant du Programme Social Thématique (PST) et finançables par un prêt PLS,
- **priorité 2** : les décisions favorables d'agrément pourront être signées dès après validation par les instances communautaires de la deuxième programmation PLS (3^{ème} trimestre 2010) et instruction par la Direction Départementale des Territoires. Sont concernées les opérations de construction de logements avec pour cible énergétique la norme THPE - Très Haute Performance Energétique, sous réserve d'un engagement de minoration du loyer maximum de zone de 10 à 20 % (en fonction des résultats de l'étude thermique), ceci pour compenser le différentiel de charge supporté par tout locataire par rapport à un logement BBC,
- **priorité 3** : sous réserve de la disponibilité d'agréments, les décisions favorables d'agrément pourront être signées dès après validation par les instances communautaires de la programmation PLS finale (4^{ème} trimestre 2010) et instruction par la Direction Départementale des Territoires. Sont concernées les opérations de construction de logements avec pour cible énergétique la norme THPE - Très Haute Performance Energétique, sans engagement de minoration du loyer maximum de zone.

Il est proposé de se prononcer sur 3 nouvelles demandes classées en priorité 1 et 2.

Monsieur NAPPEY Christophe - 1 agrément (Priorité 1).

Monsieur NAPPEY Christophe a pour projet d'acquérir une maison de ville neuve dans le programme de construction de la société MOYSE, lotissement « Le Domaine du Parc » situé à Novillars. La norme thermique de construction est la norme BBC ($\leq 60 \text{ kWh/m}^2/\text{an}$). Cette maison fait partie du programme de 6 maisons agréées Pass Foncier. Son acquéreur en Pass-Foncier (Mme FERRA) a dû abandonner son projet en raison de difficultés liées au bouclage du financement.

Monsieur DUCRET Christian - 1 agrément (Priorité 2 sans minoration de loyer*)

Monsieur DUCRET a pour projet d'acquies un logement collectif neuf dans le programme de promotion immobilière de la SAIEMB « Le Clos Des Vallières II », rue Blaise Pascal, quartier de Planoise à Besançon et de le proposer à la location sous le régime du PLS. La norme thermique de construction est HPE : Haute Performance Energétique. Toutefois le diagnostic de performance énergétique réalisé fait apparaître une consommation conventionnelle d'énergie de 62 kWhép/m²/an, soit très proche de la norme BBC (60 kWhép/m²/an). Il est proposé de classer cette demande en priorité 2, mais sans minoration de loyer*.

Messieurs SAUGE et SALOMON - 2 agréments (Priorité 2 / minoration de 10 % du loyer acceptée)

Messieurs SAUGE et SALOMON prévoient la construction de deux maisons jumelées à Saône. Ils sollicitent deux agréments PLS pour leur financement. Ces maisons respecteront la norme thermique de construction THPE : Très Haute Performance Energétique (≤ 200 kWhép/m²/an).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces 3 demandes qui représentent 4 agréments PLS.

Pour extrait conforme,
Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 15 NOV 2010

SYNTHESE - PROGRAMMATION LOGEMENTS PLS 2010

Organisme	Commune	adresse	PLS	Norme
CARRE DE L'HABITAT	BESANCON	"Les carrés de St Michel" Bregille	8	BBC
BOUYGUES IMMOBILIER	BESANCON	"Les Allées Lagrange" avenue Lagrange	19	THPE
SEGER	BESANCON	"Villa Campagnola", rue Larmet	9	THPE
ALTER IMMO	BESANCON	"L'Orée du Vallon" chemin des Montarmots	3	THPE
EDIFIPIERRE	BESANCON	"Vert Speranza" chemin de l'Espérance	5	THPE
MM SAUGE ET SALOMON	SAONE	Village	2	THPE
M et Mme DUCRET Christian	BESANCON	"Le Clos des Vallières II", rue Blaise pascal	1	THPE
M et Mme NAPPEY Christophe	NOVILLARS	"Le Domaine du Parc"	1	BBC
PANTHEON INVEST	AUXON-DESSUS	Village	2	THPE
Total Programmation intermédiaire 2010			50	
Total objectif délégué 2010			60	